

COMMUNE DE VALLOUISE-PELVOUX
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 14 octobre 2022
Délibération n°13

L'An deux mille vingt-deux le quatorze octobre à 20h30, le Conseil Municipal
convoqué le dix octobre s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de Madame Gaëlle MOREAU, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Etaient présents : MOREAU Gaëlle - FISCHER Maryline - MOUGIN Rémi - GRANET Alice -
MOUTIER Gérard - KIRKYACHARIAN Luc - HERMITTE Jean-Pierre - SEMIOND Philippe -
BARONNAT Bernard - COQUILLAT Catherine - ALPHAND Thierry - ADISSON Frank - VIESSANT
Céline - JEANNE Virginie - CAIRE Maéva - CARRE-PIERRAT Amandine - MOSSO Véronique -
VERNET Laurent - ALDEBERT Gérard

Absents :

Procurations :

Madame FISCHER Maryline a été nommée secrétaire.

OBJET : BUDGET PRINCIPAL M 14 DECISION MODIFICATIVE N°4

Madame le maire présente au conseil la décision modificative n°4 du budget M 14, portant
sur les mouvements comptables suivants :

En investissement

Virement de crédits nécessaires au règlement du marché de travaux de voirie / programme
2022.

- En dépenses, un abondement de 134 610 € de l'article *D 2151* « réseaux de voirie » –
opération 102 « travaux de voirie » par le biais :
 - o D'un virement de crédits de 105 070 € en provenance de l'article *D 2132*
« immeubles de rapport » - opération 103 « amélioration des bâtiments
communaux » ;
 - o D'un abondement de 29 540 € de l'article *R 1313* « départements » –
opération 102 « travaux de voirie ».

Les virements de crédits proposés sont les suivants :

| Désignation | Dépenses (1) | | Recettes (1) | |
|--|-----------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|
| | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| INVESTISSEMENT | | | | |
| R-1313-102 : Travaux de voirie | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 29 540,00 € |
| TOTAL R 13 : Subventions d'investissement | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 29 540,00 € |
| D-2132-103 : Rénovation des Bâtiments Communaux | 105 070,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| D-2151-102 : Travaux de voirie | 0,00 € | 134 610,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles | 105 070,00 € | 134 610,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| Total INVESTISSEMENT | 105 070,00 € | 134 610,00 € | 0,00 € | 29 540,00 € |
| Total Général | | 29 540,00 € | | 29 540,00 € |

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu l'article D.2342-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **Accepte** la décision modificative n°4 sur le budget M 14 ;
- **Autorise** le Maire à procéder au virement de crédits prévu par la présente décision modificative ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.